



RELEVÉ DE CONCLUSION DE LA REUNION DE CONCERTATION DCI DU 05 JUILLET 2013

**DCI N° 17070
déposée le 02 Juillet 2013
par la CGT**

Diffusion de ce relevé le : 09/07/2013

Conformément à l'article 4.2 du référentiel RH 0826, l'organisation syndicale a été reçue le 05 Juillet 2013 à 9h30 à la Direction Régionale HN BN 19 rue de l'Avalasse à Rouen par la Direction de l'Etablissement.

Participants :

Pour la délégation CGT, étaient présents : MM LALOYER, NOIRET et CADORET

Pour la Direction, étaient présents : MM BICHEREL, CHAPRON et GEST

Sujet(s) traité(s)	Position de l'OS	Position de la Direction
Comblement des postes vacants sur l'EIC Normandie	La CGT mesure que les conditions de travail et la qualité de vie au travail sont dégradées du fait du manque de personnel.	Le poste d'opérateur CPS du Siège sera pourvu à compter de Septembre Les postes d'AMVK Le Havre Ligne Réserve et Poste S seront comblés deuxième quinzaine de juillet 2013. Sur le secteur Dieppe Scie Bray, une vacance reste à combler, ce sera fait en Septembre. Tous les autres postes sont affectés.
Arrêt des figeages systématiques des postes du Havre	La délégation constate un nombre de plus en plus importants de figeages et souhaite que les postes soient tenus.	Point fait sur les figeages qui sont peu nombreux dans l'ensemble, essentiellement consécutifs aux jours fériés ou intempéries, voire aux maladies. Il n'y a pas volonté de la part de l'EIC de figer les postes.
Comblement du poste CPS UO INFRA vacant	Ce poste est vacant depuis plusieurs mois et entraîne des situations de tensions entre agents ainsi qu'une charge de travail plus importante	Le poste d'opérateur CPS sera pourvu à compter de Septembre
Création au CO d'un poste d'opérateur CPS EIC à la réserve	Afin de mieux anticiper les absences inopinées ou de longue durée d'un agent CPS, la délégation souhaite la création d'un poste CPS de réserve. Les opérateurs de « commande du personnel » ont un rôle opérationnel. Ils ne peuvent être l'interface entre les décisions de l'entreprise et les agents. Les obligations de management et de ses	Une expérience non concluante a déjà été faite par l'EIC qui préfère la création de journées renfort pour appuyer la CPS dans son travail quotidien. Cette disposition étant récente, il faut attendre un recul suffisant pour tirer un bilan de cette action.

	orientations sont de la responsabilité des postes de Cadre.	
Création d'un poste d'assistant DPX supplémentaire à l'équipe circulation du Havre	Les DPX et assistants sont débordés par leurs tâches au quotidien et n'ont plus le temps de relayer les infos entre agents et CPS.	Un examen approfondi des tâches réalisées sera effectué pour déterminer ce qui relève du contrat avec le GPMH et ce qui ne relève pas du contrat. Soit il faut faire et le GPMH doit prendre en charge, soit il faut mettre un frein aux prestations non payées.
Mise à temps complet des postes d'assistant DPX Pays de Caux et Circulation Ligne	Le DPX ligne et le DPX Pays de Caux sont les seuls à l'UO à ne pas avoir un assistant à temps complet, leurs tâches actuelles nécessiteraient pourtant bien un assistant non partagé.	Il est rappelé que le taux d'encadrement EIC (DPX, Ass.DPX) est conforme aux normes (1 DPX pour 25 agents) et est au-dessus de la moyenne nationale.
Mise en roulement de repos à 5 lignes	Les agents en roulement souhaitent avoir plus de journées disponibles pour une mise à jour réglementation et remise à niveau et combler 3 périodes de travail actuellement non tenues (reprise par CCL de la charge de travail des Ass. DPX) La délégation pense que le roulement à 5 est plus approprié aux attentes des agents. De plus, l'appel réserve sera compliqué puisqu'aucun agent côté ligne n'est apte à assurer le PCD FA.	La demande correspondante sera portée à la connaissance du GPMH par le DET de l'EIC. Ce dernier propose de travailler sur un projet de roulement en injectant une intervention réserve par semaine. Ce roulement modifié pourrait être présenté au CHSCT de septembre 2013. Travailler sur l'utilisation des Z et remplacement par la réserve des AC du PCD dès septembre. D'autre part, un travail est à engager sur l'employabilité de la réserve.
Extension du roulement du poste S sur le samedi matin	Une augmentation de la charge de travail notamment le samedi matin est constatée	La demande correspondante sera portée à la connaissance du GPMH par le DET de l'EIC lors de la réunion du 10 Juillet. L'étude de charge est en cours.
Utilisation des agents en roulement comme de réserve dans le respect de la réglementation	La délégation fait état de modifications de commande de dernière minute sans respect des délais et des prescriptions. La commande du personnel en dehors du temps de travail et des prescriptions qui le régisse ne peut exister. L'appel hors ce cadre place l'agent concerné en situation de continuité de service...	La Direction apportera une vigilance particulière au respect des prescriptions réglementaires à appliquer (délai de commande et utilisation du téléphone).
Mise en place de formations adaptées pour les agents devant intervenir sur le nouveau poste de la Darse	Les formations données sont insuffisantes et les agents ne se sentent pas prêts à assumer les fonctions d'AC.	Rappel des formations suivies (5 jours sur les modules nécessaires, 3 jours sur simulateur, quelques jours en étude au Poste S et 1 jour au poste de travail). Les agents sont accompagnés dans leur prise de poste et le resteront tant que l'accompagnement sera nécessaire

<p>Davantage de reconnaissance et de considération des agents des postes CCL et PCD</p> <p>Arrêt de la pression managériale sur les équipes EIC du Havre</p>	<p>La délégation met en avant le sentiment d'isolement des agents, la pression exercée par le COGC ainsi que l'attitude méprisante de certaines EF.</p> <p>La délégation font remonter des attitudes inacceptables de la part des dirigeants exerçant une pression managériale exercée sur certains agents (chantage a la mutation, non réponse a l'appel d'offre en fonction de l'attitude des agents, déroulement de carrière qui risque d'être péjoré ...). De plus, la liberté d'expression est un droit, dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à l'intégrité de chacun. Les échanges qui ont lieu entre les membres du personnel s'établissent dans le respect propre aux relations sociales sans excès verbaux.et en dehors de toutes agressivités et s'interdisant de faire obstacle à la liberté du travail.</p> <p>Nous rappelons que l'ensemble des pressions directes ou indirectes à l'encontre de représentants du personnel ou mandatés d'organisations syndicales est une atteinte au droit syndical et se place ainsi dans le registre de la discrimination.</p>	<p>Les problèmes rencontrés par les agents sont à faire remonter au DUO par l'intermédiaire du DPX pour intervention.</p>
<p>Prise en compte réelle du mal-être au travail de plus en plus prégnant</p>	<p>Les agents du PCD subissent une charge mentale importante. Cette situation a également été notée par le médecin d'établissement.</p>	<p>Proposition du DET de l'EIC : Etude de charge en cours et négociation avec le GPMH. Projet de roulement avec une dispo par semaine, et utilisation des dispo au profit du PCD.</p>
<p>Pérennisation des postes C, 2R, 3R et 4R du Havre</p> <p>Réouverture des nuits aux postes 1R et D du Havre</p>	<p>La délégation dénonce le fait que la charge mentale du travail actuelle est en partie due au détournement du trafic qui était fait à soquence. Ces postes auraient tout a fait leur efficacité avec une relance du service fret sur la zone Havraise.</p>	<p>Pour ce qui concerne les postes 3R et 4R, ils dépendent du Port qui seul est à même de déterminer leur avenir</p> <p>Pour le postes C et 2R, l'activité de Soquence se réduit et rien n'indique une inversion de tendance.</p> <p>L'activité actuelle et à venir ne justifie pas la réouverture des postes 1R et D de nuit (pas de sillons).</p>
<p>Engagement par l'EPIC SNCF pour la réponse au prochain appel d'offres des voies de port du Havre</p>	<p>La délégation réaffirme que le personnel actuel très professionnel est tout a fait attaché a la pérennité de l'activité de gestion du réseau ferré du GPMH. La CGT a toujours agit afin que l'Epic SNCF assure l'ensemble des opérations d'exploitation et de maintenance sur le RFP de Haute-Normandie. La réponse à un futur « appel d'offre », son contenu et son ambition ne peut être conditionnée à</p>	<p>La Direction ne peut prendre aucun engagement de cet ordre à l'heure actuelle</p>

	une appréciation, au demeurant subjective, de l'état d'esprit du personnel. Car cette démarche est une prérogative exclusive, issue d'un choix stratégique, de la direction SNCF et de l'autorité de tutelle des EPICS ferroviaires et portuaires.	
Prise en compte temps de travail effectif des chevauchements horaires liés aux remises de service	La Délégation souhaite que l'EIC Normandie soit un site pilote dans cette modification	Ce sujet a déjà été évoqué et tranché en CPC Transport Mouvement.

A l'issue de la réunion, il en ressort les points d'accord et de désaccord suivants

Points d'accord

Points de désaccord

Pour ces raisons, cette DCI

- ne donnera pas lieu au dépôt d'un préavis de grève
- donnera lieu au dépôt d'un préavis de grève
- nécessite un délai de réflexion supplémentaire tel que prévu par les textes

Fin de la réunion : 13h30